



COMMUNIQUÉ DE PRESSE / Lundi 14 novembre 2022

Piétons : évaluez la place de la marche dans votre commune en répondant au 2^e Baromètre des villes marchables®

Le collectif « Place aux piétons », rassemblant la FFRandonnée, Rue de l'Avenir, 60 Millions de piétons et le Club des villes et territoires cyclables et marchables lance, avec le soutien de l'ADEME, la 2^e édition du Baromètre des villes marchables, jeudi 17 novembre 2022. Jusqu'au 1^{er} février 2023, les Français sont invités à donner leur avis sur la « marchabilité » de leur commune en répondant à un questionnaire en ligne.

Un sondage en ligne

Comme pour la précédente édition, ce Baromètre a pour objectif d'évaluer la marchabilité des villes françaises à partir de l'avis des piétons autour de **cinq indicateurs principaux** :

- Les pratiques des Français et leur ressenti global sur la marche au quotidien,
- La sécurité des déplacements à pied,
- Le confort des déplacements à pied,
- L'importance donnée aux déplacements à pied par les communes,
- Les aménagements et services spécifiques pour les piétons.

Ces indicateurs répondent au besoin de mieux cerner les attentes des citoyens qui se déplacent ou souhaitent se déplacer à pied quels que soient leur âge, motif et fréquence de déplacement. Ils permettent d'améliorer les politiques territoriales et nationales de développement de la marche.

Les objectifs du Baromètre

Le collectif « Place aux piétons » espère passer de 68 000 à **100 000 réponses**, pour améliorer la représentativité de ce sondage. Les objectifs consistent à retrouver les villes évaluées il y a 2 ans, pour percevoir des évolutions dans la marchabilité de ces communes et à élargir le palmarès à de nombreuses autres communes.

La marche : 2^{ème} mode de déplacement quotidien après la voiture

Selon les données du Ministère de la transition écologique, en 2019, en moyenne, les Français effectuent environ trois déplacements locaux par jour (c'est-à-dire à moins de 80 km de leur domicile). **La marche est le mode de transport principal pour 23,9 % d'entre eux et derrière la voiture (62,8 %)** et devant le vélo (2,6 %). Les Français utilisent par ailleurs successivement la marche avec un ou plusieurs autres modes de transport pour 13,0 % de leurs déplacements. Lors de ces déplacements intermodaux, la marche est combinée aux transports en commun dans 4 cas sur 10 et à la voiture dans 5 cas sur 10. En comptabilisant également ces déplacements à pied la marche concerne 36,9 % des déplacements locaux.

Une dynamique positive depuis 2021

Depuis la 1^{ère} édition du Baromètre, de nombreuses **initiatives en termes d'aménagements et de plans piétons** se sont mises en place dans plusieurs villes de France, des métropoles (Strasbourg, Lyon, etc.) ou de plus petites communes (Charleville-Mézières, Pontarlier, etc.). Elles témoignent de la **dynamique impulsée par le 1^{er} Baromètre des villes marchables**. La FFRandonnée et ses partenaires travaillent avec la Mission marche et vélo du Ministère de la Transition écologique. Le collectif Place aux piétons inclut cette année le **Club des villes et territoires cyclables et marchables**, une association de collectivités de toutes tailles engagées dans la promotion des mobilités actives et de leur complémentarité. Enfin, le **1^{er} Baromètre sera également présenté à l'évènement mondial [Walk21](#)**. L'idée que la marche est un mode de déplacement à part entière fait son chemin.

L'enquête sera disponible en ligne [ici](#) ou sur les sites [ffrandonnee.fr](#) et [placeauxpietons.eu](#)

CONTACT PRESSE : Anne Deny – 06 84 15 09 17 – adeny@ffrandonnee.fr



Le 2^e Baromètre permettra de publier un palmarès national des villes marchables au printemps 2023, suivi des 2^e Assises de la marche en ville en septembre 2023.



Place aux piétons : sur la base d'un manifeste fondateur, en juillet 2020, trois associations nationales : Rue de l'Avenir, 60 Millions de Piétons et la Fédération Française de Randonnée ont décidé d'unir leurs forces au sein d'une plate-forme associative pour promouvoir une ville dans laquelle le piéton a toute sa place. Une ville apaisée, agréable, sûre, active et solidaire. Le Club des villes et territoires cyclables et marchables, une association de collectivités de toutes tailles engagées dans la promotion des mobilités actives et de leur complémentarité a rejoint le collectif en 2022. L'union de ces quatre partenaires aux compétences complémentaires doit leur permettre ensemble de couvrir toutes les dimensions de la promotion de la marche.

La FFRandonnée crée, gère, entretient et balise depuis 75 ans un réseau d'itinéraires de randonnée sur l'ensemble du territoire français. Ses actions, mises en œuvre par des milliers de bénévoles, satisfont à son objet statutaire de développement de la randonnée pédestre en France, tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs. Elle constate que les Français marchent et randonnent de plus en plus dans l'univers urbain et souhaite répondre à ces nouvelles demandes. C'est une fédération sportive agréée et délégataire du ministère des Sports, pour les pratiques de la randonnée pédestre et du long-côte.

Ils soutiennent le Baromètre des villes marchables®

Cette action est soutenue par : le ministère de la Transition Écologique et ses établissements publics (ADEME - CEREMA), le ministère des Sports ; par des associations nationales, France Urbaine notamment, l'Union sport & cycle, et la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB). Le Baromètre des villes marchables s'inscrit dans une stratégie nationale de la FFRandonnée sur le thème de la marche en ville initiée en 2019. A travers l'amélioration de la place des piétons dans les espaces publics, la FFRandonnée souhaite contribuer à améliorer notre cadre de vie et favoriser le développement des nombreuses activités sportives et culturelles dans les espaces urbains.